

L'ENFER D'INAL

Collection Études Africaines

Dernières parutions

- Yao ASSOGBA, *Jean-Marc Ela, Le Sociologue et théologien africain en boubou*.
- Oméga BAYONNE, Jean-Claude MAKIMOUNAT-NGOUALA, *Congo-Brazzaville : diagnostic et stratégies pour la création de valeur*.
- Albert LE ROUVREUR, *Une oasis au Niger*.
- Samuel EBOUA, *Interrogations sur l'Afrique noire*.
- Constant VANDEN BERGHEN et Adrien MANGA, *Une introduction à un voyage en Casamance*.
- Jean-Pierre YETNA, *Langues, média, communautés rurales au Cameroun*.
- Pierre Flambeau N'GAYAP, *L'opposition au Cameroun*.
- Myriam ROGER-PETITJEAN, *Soins et nutrition des enfants en milieu urbain africain*.
- Pierre ERNY, *Ecoliers d'hier en Afrique Centrale*.
- Françoise PUGET, *Femmes peules du Burkina Faso*.
- Philippe BOCQUIER et Tiéman DIARRA (Sous la direction de), *Population et société au Mali*.
- Abdou LATIF COULIBALY, *Le Sénégal à l'épreuve de la démocratie, 1999*.
- Joachim OELSNER, *Le tour du Cameroun, 1999*.
- Jean-Baptiste N. WAGO, *L'économie centrafricaine, 1999*.
- Aude MEUNIER, *Le système de soins au Burkina Faso, 1999*.
- Joachim OELSNER, *Le tour du Cameroun, 2000*.
- B. Alfred NGANDO, *L'affaire Titus Edzoa, 2000*.
- J.-M. ESSOMBA, M. ELOUGA, *L'Art Tikar au Cameroun, 2000*.
- Mahamadou SY, *Mauritanie : l'horreur des camps. L'enfer d'Inal, 2000*.

Mahamadou SY

L'ENFER D'INAL

Préface

André BARTHELEMY

L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9

© *L'Harmattan*, 2000
ISBN : 2-7384-9541-9

Ce livre est dédié à toutes les victimes du système raciste et génocidaire de la Mauritanie.

"Oser regarder la vérité en face. Reconnaître l'horreur pour ce qu'elle est. Il n'est pas d'autre issue pour exorciser nos démons. Contribuer à faire la lumière sur les atrocités qui ont ensanglanté la Mauritanie et son peuple et aider à ce que justice soit rendue. Sans plus."

Un rescapé du camp d'Inal (Nouadhibou) témoigne.

Préface

Voici un livre nécessaire et qui vient à son heure. Mahamadou Sy aurait pu l'écrire près de dix ans plus tôt: sans doute était-ce alors trop difficile, à peine sorti de l'enfer d'Inal, de fouiller la mémoire pour en extraire toutes les violences et les humiliations vécues.

Trop difficile surtout de prendre le recul nécessaire pour faire œuvre réellement utile. Trop difficile enfin de dire l'horreur sans haine.

Aujourd'hui le temps est venu, Mahamadou Sy, s'appuyant sur les notes prises dès sa libération, nous livre un témoignage authentique, dépouillé, tout entier soutenu par l'exigence de vérité et de justice.

Et ce témoignage en effet vient à son heure: aujourd'hui il ne s'agit pas seulement - ce qui est indispensable - de faire œuvre de mémoire. Il s'agit de mettre cet effort, et l'on pressent quel courage il faut pour ne pas tourner résolument le dos à ces atrocités inhumaines, au service de la lutte contre l'impunité. Une lutte que l'on peut désormais mener avec l'espoir légitime de réussir.

Malgré la lâcheté du gouvernement britannique qui a rendu le bourreau du peuple chilien à sa retraite dorée, l'affaire Pinochet a confirmé, après les condamnations à Arushaha et à La Haye de plusieurs tortionnaires et assassins, politiques ou militaires, qu'il n'existe plus

d'immunité pour les crimes majeurs: actes de torture, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide. L'affaire Pinochet, malgré sa conclusion pitoyable, a confirmé aussi qu'un tortionnaire pouvait être jugé par un tribunal étranger: peu importe le lieu où le crime a été commis, peu importe la nationalité des victimes. Tout Etat signataire des grands traités internationaux a le droit - ou le devoir - de juger les tortionnaires et les auteurs ou complices de crimes contre l'humanité, de guerre, de génocide. La compétence universelle n'est pas remise en cause par la soi-disant sénilité du général chilien. Et au moment où capotait l'affaire Pinochet, commençait l'affaire Habré qui lui ressemble beaucoup. Le 3 février 2000, l'ex-dictateur tchadien a été inculpé à Dakar. Le courage des victimes qui ont osé porter plainte, la remarquable coordination d'ONG françaises, américaines, anglaises, tchadiennes et sénégalaises ont abouti à ce résultat: Hissène Habré reconvertis en homme d'affaires prospère, va devoir, dix ans après avoir été chassé du pouvoir, répondre de ses crimes.

L'insécurité change de camp: les tortionnaires et dictateurs ont raison d'avoir peur. Tous les tortionnaires sont menacés, les mauritaniens aussi, malgré l'auto-amnistie qu'ils se sont concoctée.

Et c'est là que le livre de Mahamadou Sy pèse de tout son poids: la précision de son témoignage, la rigueur du récit, les noms des acteurs et de leurs complices cités en clair, tout cela va nourrir les dossiers qui permettront de justifier les plaintes. Déjà le capitaine Ely Ould Dah, extortionnaire de Jreïda, va être jugé à Montpellier malgré les protestations indignées de Ould Taya. Les temps changent: en 1993, le gouvernement français, au mépris de ses engagements internationaux, avait empêché l'arrestation du

colonel Ould Boïlil dont nous avions dénoncé la présence à l'école de guerre à Paris. Plutôt que de prendre les mesures conservatoires qu'impose la Convention contre la torture, la France avait facilité son rapatriement honteux à Nouakchott où Ould Taya lui avait fourni un placard qu'il occupe encore.

Il faut savoir gré à Mahamadou Sy pour son courage. Il faut lui savoir gré de l'insigne service qu'il rend à toutes les victimes de la barbarie. Les éléments précis qu'il livre ici permettront, ajoutés à d'autres témoignages déjà recueillis, de fonder les qualifications de crimes de torture, de crimes contre l'humanité et même de génocide. En particulier, à lire ces pages, on voit bien la volonté d'exterminer tous les militaires de la composante négro-mauritanienne. On ne peut douter qu'il s'est agi d'une action concertée et planifiée. Au-delà même du jugement des tortionnaires nommés ici et dont nous citions déjà les noms dans notre rapport de 1993, un jour viendra où un juge sera en mesure de rechercher jusqu'où allait la chaîne de commandement. Personne alors n'aura de parapluie.

Enfin, et ce n'est pas le moindre mérite de Mahamadou Sy, il faut souligner que ses accusations n'ont aucune tonalité raciste. Les tortionnaires étaient des Maures ou des Haratines. Mais l'auteur souligne aussi que d'autres Maures et d'autres Haratines ont exprimé leur compassion pour la souffrance des Négro-africains. Ainsi dit-il son admiration pour ces habitants de Nouadhibou, Maures inclus, qui en 1989 remplissaient le coffre de leur voiture de lait, de pain, d'arachides, de boîtes de conserves qu'ils venaient offrir aux milliers de "Sénégalaïs" et autres Négro-Africains injustement enfermés à La Guerra.

Mieux: Sy cite les noms du sous-officier et du Maure qui, les premiers, dénoncent le crime dans les médias internationaux. On pourrait ajouter les nombreux avocats maures qui participent avec leurs confrères négro-africains au collectif de défense des victimes de la répression, honneur du Barreau de Nouakchott, un collectif dont les figures de proie sont un Maure, Maître Brahim Ould Ebetty, et un Négro-africain, Maître Diabira Maroufa. Et beaucoup d'autres Maures. De simples gens ou des descendants de nobles tribus, qui, une fois connu le crime, diront publiquement leur indignation et demanderont que justice soit faite.

A l'opposé d'un appel à la vengeance, l'œuvre sereine de Mahamadou Sy est un effort de réconciliation. L'apaisement des tensions passe nécessairement par la recherche et la proclamation de la vérité. La paix civile, pour être durable, exige la justice. Le pardon lui-même, outre qu'il ne peut être accordé que par la victime, ne peut pas s'accommorder du mensonge ou l'auto-amnistie.

André BARTHELEMY
Président d'Agir Ensemble pour les
Droits de l'Homme.

Mise au point

Je tiens à préciser que le récit que vous allez lire n'est pas un roman, les noms des personnages, des lieux ainsi que les dates sont réels. J'ai tenu à relater la vérité telle que je l'ai vécue au cours de cette sombre période de l'histoire de mon pays, ma Mauritanie, sans en déformer quoi que ce soit pour deux principales raisons : la première étant de me permettre de vivre en paix avec moi-même, en révélant aux Mauritaniens, d'abord et au monde entier ensuite, jusqu'où la bêtise humaine et le fanatisme racial, caractérisés par l'intolérance, le refus et la négation de l'autre peuvent encore nous conduire à l'aube du troisième millénaire. La deuxième raison étant de chercher à éviter l'amalgame qui voudrait en milieu négro-mauritanien, que tout Maure (Mauritanien blanc) soit un tortionnaire ou un assassin. J'ai tenu, à cet effet, à nommer ceux que j'ai vus à l'œuvre tout en espérant que d'autres victimes témoigneront, elles aussi. Je reste persuadé qu'on ne guérira pas le mal en l'occultant. Et la Mauritanie ne pourra que grandir en réglant ce lourd passif humanitaire.

Certains passages seront pénibles à lire, surtout pour les parents des victimes, je le sais et leur présente d'avance mes excuses pour la peine qu'entraîneront forcément certains détails. Mais puisque le gouvernement mauritanien ne veut pas faire la lumière sur cet épisode et mieux, il

continue à nier, j'estime alors qu'il est nécessaire de laver la mémoire des victimes en livrant à l'opinion nationale et internationale ce récit qui ne retrace que mon parcours dans quelques-uns des nombreux camps de tortures. Cette Histoire, la mienne, est aussi celle de toute une communauté, de tout un peuple.

Si j'ai survécu, ce n'est pas parce que j'ai eu un quelconque mérite, mais tout simplement parce que j'ai eu plus de chance que ceux qui y sont restés.

La question que je pose, aujourd'hui, au chef de l'Etat mauritanien et à ses subordonnés n'est pas de savoir ce que sont devenus les autres, ça je le sais déjà, mais plutôt **qu'avaient-ils fait ou plus exactement qu'avions-nous fait ?**

Paris, le 24 janvier 2000.

Mahamadou Sy

La Guerra

La Guerra est une petite ville située à huit kilomètres de Nouadhibou, la capitale économique de la Mauritanie. Autrefois, elle fut une ville florissante, construite sur le modèle occidental, elle attirait beaucoup d'étrangers à cause de son activité commerciale. C'était au temps où le Sahara occidental était une colonie espagnole. La Guerra était alors la deuxième ville du Rio de Oro. Le commerce y battait son plein. On y trouvait tout. Il n'était point besoin de se rendre en Europe pour trouver des produits occidentaux, La Guerra était une porte de l'Occident, à trois kilomètres de la frontière mauritanienne. Une route bitumée la reliait au tronçon Nouadhibou - Cansado, le quartier de résidence de la plupart des employés de la S.N.I.M (Société Nationale d'Industrie Minière). Aujourd'hui la ville est en ruine. La route est complètement envahie, à certains endroits, par les dunes de sable qui d'ailleurs, n'ont épargné que quelques maisons. Les rares habitations qui tiennent encore debout sont occupées par les familles de militaires de la base ou de pêcheurs. Les usines ont cessé de fonctionner depuis fort longtemps. Même le groupe électrogène qui alimentait la ville, s'est arrêté depuis 1985. D'ailleurs, il ne tournait plus que deux heures par jour, de vingt heures à vingt-deux heures.

Aujourd'hui, la principale activité de la ville est la pêche, à la langouste précisément. Au départ des Espagnols, la Mauritanie et le Maroc sont entrés en guerre contre le front Polisario, la population autochtone du Rio de Oro (Sahara occidental), pour le partage du territoire. Le Maroc devait occuper le nord du Sahara et la Mauritanie, le sud qui comprend la ville de La Guerra et Dakhla. Pour la Mauritanie, la guerre dura quatre ans avant qu'elle ne se retire du conflit et par là, du territoire Sahraoui. Elle conserve cependant La Guerra pour des raisons de sécurité, avec l'accord du Maroc et du Polisario. Le point central, terminal du minerai de fer mauritanien, se trouve à quatre kilomètres de La Guerra sans parler de la raffinerie de pétrole de Nouadhibou qui est encore plus proche. Ces deux installations étant à portée de n'importe quels obus de petit calibre, un affrontement entre le Maroc et le Polisario ne pourrait que constituer une grande menace pour l'économie mauritanienne, sans compter que la frontière séparant les deux territoires passe à moins d'un kilomètre de ces points stratégiques.

Je travaille ici depuis 1982, j'y ai occupé les fonctions de commandant d'escadron, d'adjoint au commandant de base puis de commandant de base.

Ce matin du 10 novembre 90, après avoir effectué le contrôle de mes effectifs, dans tous les pelotons, j'ai eu un entretien avec les pêcheurs. L'ordre du jour portait sur l'horaire du retour de la pêche en mer. Je leur avais fixé les heures de départ et de retour, cinq heures du matin pour le départ et vingt heures pour le retour. Ils doivent tous être de retour à vingt heures de manière à ranger leurs moteurs de pirogues dans un local du port de La Guerra. Ce dernier abritant des militaires avec leur matériel, je dois en limiter

l'accès pour des raisons de sécurité. Mais il y a toujours quelques pêcheurs qui, sous un prétexte ou un autre, trouvent le moyen de rentrer beaucoup plus tard. Cela nous oblige à être en état d'alerte jusqu'au retour des retardataires. Je dois informer mes supérieurs de tout incident grave concernant la population civile de la localité. Et il y a souvent des chavirements de pirogues qui entraînent parfois mort d'hommes par noyade. Les langoustes ont la fâcheuse habitude de s'installer dans des endroits difficilement accessibles et les pêcheurs n'hésitent pas à prendre de très gros risques pour quelques kilos.

Après la réunion avec les pêcheurs, je fais mon courrier de la semaine et remets la correspondance à mon chauffeur qui la déposera à la base de commandement régional, à quinze kilomètres de La Guerra.

On est samedi, premier jour de semaine en Mauritanie. J'avais assuré le service de permanence du week-end pour permettre à mon adjoint d'assister à une cérémonie familiale.